

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4110)

Adopté

AMENDEMENT

N° 115

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur et M. Woerth

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 23, insérer les deux alinéas suivants :

« 2° *bis* Pour chacun des exercices de la période de la programmation, l'estimation des dépenses d'assurance vieillesse et l'estimation des dépenses d'allocations familiales ;

« 2° *ter* Pour chacun des exercices de la période de la programmation, les perspectives de recettes, de dépenses et de solde des régimes complémentaires de retraite et de l'assurance chômage, exprimées selon les conventions de la comptabilité nationale ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement d'alinéas supprimés par erreur étendant le champ du rapport annexé aux LPFP aux dépenses d'assurance vieillesse et d'allocations familiales, ainsi que les perspectives de recettes, de dépenses et de solde des régimes complémentaires de retraite et de l'assurance chômage.